

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

99x23

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2023

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement,

Vu le projet d'activités présenté par **l'Association pour le développement des loisirs en mer** relatif au dossier de demande de subvention 2023,

Considérant que **l'Association pour le développement des loisirs en mer**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 910,00 € pour l'année 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire en date du 18 avril 2023,

Nom de l'association : **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER**

représentée par son président : Monsieur LICARI Antoine

Objet statutaire : Promouvoir les loisirs en mer

Siège : Château Vento, impasse la Burlière, 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 497 591 636 00020

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que **l' Association pour le Développement des Loisirs en Mer** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 910,00 € au titre le l'année 2023,
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL